

PROCÈS-VERBAL

Deuxième assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 1^{er} février 2022 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Bertrand Gemme	Président (2022)
M. Patrick Soucy	Vice-président (2023)
M ^{me} Maureen O'Farrell	Secrétaire (2023)
M ^{me} Élisabeth Farinacci	Trésorière (2023)
M. Maxime Turgeon	Administrateur (2023)
M. Julien Lépine	Administrateur (2022)
M. Marc Fafard	Administrateur coopté (2022)
M. Simon Fortin	Administrateur coopté (2022)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Catherine Vallières-Roland	Conseillère municipale, district de Montcalm–Saint-Sacrement
--	--

ABSENCE :

M ^{me} Yanti Zhang	Administratrice (2022)
M. Pierre-Luc Desmarais	Administrateur coopté (2022)

AUTRES PRÉSENCES :

M ^{me} Marie Lagier	Chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 10 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

22-02-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
22-02-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 03
22-02-03	Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2022	19 h 05
22-02-04	Période d'intervention du conseil de quartier du Vieux-Limoilou sur les normes relatives au nickel	19 h 10
22-02-05	Période d'intervention de la conseillère municipale	19 h 40
22-02-06	Période de questions – information sur le projet de transport structurant (Tramway)	20 h
22-02-07	Suivi des dossiers et projets en cours	20 h 20
	➤ Table de concertation vélo	
	➤ Comité de mobilisation à la sécurité routière (projets à venir)	
	➤ Orientation des prochaines assemblées	
	➤ Information et consultation concernant les projets de réfection routière de la Ville (avenue Marguerite-Bourgeoys)	
	➤ Projets de réfection routière de la Ville	
	➤ Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement	
	➤ Sondage en ligne	
	➤ Patinoire couverte dans le quartier de Saint-Sacrement	
	➤ Retour sur la station chaleureuse pour l'hiver 2022-2023	
22-02-08	Période de questions et commentaires du public	21 h
22-02-09	Trésorerie	21 h 10
22-02-10	Information et correspondance	21 h 15
22-02-11	Levée de l'assemblée	21 h 30

Procès-verbal

22-02-01 Ouverture de l'assemblée

M. Bertrand Gemme, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.

22-02-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR UNE PROPOSITION DE M. Marc Fafard, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Julien Lépine, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.

22-02-03 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2022

Au point d'information de la conseillère municipale, 2^{ième} paragraphe, il faudrait lire : 100 k \$ pour une étude approfondie et telles que le chemin Sainte-Foy. Au 4^{ième} paragraphe, il faudrait lire : M. Fafard fait valoir que beaucoup d'autres bruits qui semblent au-dessus des normes sont générés avec une constante prévisibilité par nombre d'équipements d'entretien sur les propriétés privées (souffleuses à feuilles, chasse-neiges, tondeuses, coupe-bordures et autres de cet ordre).

M^{me} Lagier fera les corrections nécessaires.

SUR UNE PROPOSITION DE M. Maxime Turgeon, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Elisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2022.

22-02-04 Période d'intervention du conseil de quartier du Vieux-Limoilou sur les normes relatives au nickel

M. Raymond Poirier, président du conseil de quartier du Vieux-Limoilou, est invité à faire une présentation sur la révision projetée de la norme de nickel par le gouvernement et sur la mobilisation citoyenne qui s'est organisée en réaction à ce projet. La présentation Power Point peut être [consultée en ligne](#).

La pollution atmosphérique est reconnue comme étant l'un des principaux facteurs de risque de mortalité prématurée. Plus spécifiquement, l'exposition à un taux trop élevé de nickel peut engendrer des problèmes d'asthme, d'allergie et de dermatite. Ces problèmes sont exacerbés en présence de conditions socioéconomiques défavorables.

[L'étude du CIUSSS de la Capitale-Nationale](#) sur les inégalités sociales de santé (2018) montre clairement que la Basse-Ville et Limoilou-Vanier sont significativement désavantagés par rapport à la Haute-Ville et au reste du Québec en général. L'espérance de vie y est moindre avec une problématique de mortalité parfois prématurée et souvent liée à une santé respiratoire déficiente.

La concentration moyenne de nickel dans l'air ambiant y est nettement plus élevée que dans d'autres villes canadiennes. La norme y est dépassée sur une base régulière. Ces concentrations élevées sont principalement générées par le transbordement de sulfure de fer et de nickel (pentlandite) au Port de Québec en provenance de l'Ungava et du Labrador.

Dans ses [recommandations découlant de l'analyse du projet Laurentia](#), le ministère de l'Environnement rapportait, en 2020, que la population des quartiers résidentiels adjacents au Port de Québec est particulièrement affectée et vulnérable du fait que le milieu est déjà saturé de particules fines et de contaminants et que des dépassements de normes sont fréquemment observés, notamment pour le nickel.

La norme cinq fois plus élevée (70 ng / m³) que l'actuelle (14 ng / m³) proposée par le ministère de l'Environnement ne tient certainement pas compte de cette problématique observée, ainsi donc révélée avec ses conséquences néfastes pour la population des quartiers avoisinant le Port de Québec.

La [Table citoyenne Littoral Est](#) s'est mobilisée contre la hausse de la norme nickel. Elle a énuméré plusieurs bonnes raisons de s'opposer à cette hausse : la norme actuelle, adoptée en 2013, est adéquate pour protéger la population ; c'est à l'industrie de s'adapter et elle a les moyens de le faire ; toute la population a droit à un environnement sain et personne ne devrait avoir à risquer sa vie ou sa santé au profit de l'industrie.

Outre les équipements industrialo-portuaires, Mme. O'Farrell aimerait connaître les autres facteurs de pollution atmosphérique évoqués par M.Poirier.

Celui-ci précise qu'il s'agit des trois réseaux autoroutiers, de l'incinérateur de la Ville de Québec, sans oublier les feux de foyers qui contribuent aussi au cumul des polluants dans l'air ambiant.

M. Lépine mentionne que les données du [réseau de surveillance de la qualité de l'air](#) montrent que la station météorologique de Saint-Charles-Garnier, située dans le quartier, affiche un taux de particules fines comparable à celui de la station du Vieux-Limoilou (soit, pour l'année 2020, une moyenne de 7,8 ng / m³ comparativement à 8,7 ng / m³). Il faut reconnaître que la problématique affecte aussi le quartier de Saint-Sacrement dans la Haute-Ville.

Selon M. Turgeon, l'urbanisme a un grand impact sur la santé. Il faut constamment travailler de façon positive pour améliorer l'environnement urbain et dans certains cas, travailler encore plus fort pour rectifier une situation qui s'est dégradée. On ne peut qu'être solidaire avec le quartier du Vieux-Limoilou.

M. Fafard félicite M. Poirier de continuer à se battre après tant d'années. Il a cru comprendre que des mesures de mitigation ou de diminution d'émission de particules avaient déjà été mises en place au port de Québec ; notamment avec la mise à couvert d'un certain nombre d'opérations . M. Poirier mentionne qu'au moins une entreprise a amélioré sa manutention mais les autres n'ont pas emboîté le pas et l'administration portuaire jusqu'à ce jour tarde à demander à ses locataires d'avoir de meilleures pratiques en cette matière. Idéalement, il faudrait que l'ensemble des activités soit protégé par une mise à couvert.

M. Gemme remercie M. Poirier pour son excellente présentation. Il rappelle que la Ville tiendra un [comité plénier](#) sur le nickel le 3 février. La séance pourra être visionnée en direct ou en différé sur le [site de la Ville](#).

22-02-05 Période de la conseillère municipale

Norme nickel - M^{me} Catherine Vallières-Roland apporte quelques précisions concernant la norme de nickel. Elle rappelle que la [consultation publique sur la modification au Règlement sur l'assainissement de l'air relative au nickel](#) est en cours et se poursuit jusqu'au 20 février. Des mémoires ou autres documents peuvent encore être déposés auprès du ministère de l'Environnement.

La Ville a mis en place des comités pléniers pour avoir une vue d'ensemble de certains sujets et pour prendre le pouls de la population. Il y aura un comité plénier sur le nickel et un autre sur le projet de tramway. Celui sur le nickel a lieu tel que mentionné précédemment le 3 février, de 8h30 à 17h. Plusieurs [intervenants](#) ont été invités dont le ministère de l'Environnement, la Direction de la santé publique de la Capitale-Nationale, Glencore, les conseils de quartier du Vieux-Limoilou, de Maizerets et de Lairer et plusieurs autres. La position de la Ville sur le sujet sera à l'ordre du jour de la séance du conseil exécutif du 7 février. La santé publique incluant l'essentielle qualité de l'air constitue un enjeu vital de la plus haute importance.

Patinoires couvertes réfrigérées – Deux personnes élues ont été désignées pour entreprendre une réflexion sur les implications, les coûts et la localisation possible de patinoires couvertes réfrigérées en fonction des équipements déjà

disponibles, soit M^{me} Marie-Pierre Boucher, responsable des loisirs et M. Jean-François Gosselin. Les résultats de l'étude et les recommandations seront déposés au conseil exécutif. L'idée de réaliser un sondage dans le quartier sur le sujet demeure tout à fait pertinente.

M. Gemme aimerait faire une distinction entre patinoire couverte et patinoire couverte réfrigérée. Les coûts ne sont pas les mêmes. Une patinoire simplement couverte dans le quartier de Saint-Sacrement permettrait de prolonger la saison de patinage en plus de servir à d'autres fins pendant l'été. M. Gemme a contacté le Centre des Loisirs Saint-Sacrement à ce sujet et il attend un retour d'appel.

Soutien aux entrepreneurs et organismes – Différentes mesures ont été mises en place pour venir en soutien aux commerçants, hôteliers et autres organismes affectés par les conditions sanitaires actuelles. La Ville a également lancé une [série de défis](#) pour encourager les restaurateurs et mobiliser la population.

Plus particulièrement, une [somme supplémentaire de 2,3 M \\$](#) a été ajoutée au budget pour soutenir le milieu culturel, venir en aide aux organismes professionnels, en particulier les petits organismes ainsi que pour soutenir les activités culturelles et d'animation printanières. Des efforts importants seront également consacrés à la communication et à la promotion de l'offre culturelle afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'en profiter.

Tramway – Deux journées ont été réservées par le maire, la semaine dernière, pour présenter [l'état des lieux](#) relatif au projet de tramway ainsi que pour en [préciser les coûts et les composantes](#).

Un [récent sondage](#) a montré que 41% de la population était en faveur du projet ce qui représente une diminution par rapport aux précédents sondages. Plusieurs personnes ont mentionné qu'elles n'en savaient pas assez sur le projet pour se prononcer.

L'objectif de la Ville est de faire le projet en toute transparence, pour et avec la population de Québec. Pour ce faire, elle mise sur le dialogue et sur une [participation accrue de la population](#). Elle souhaite mieux évaluer et atténuer les impacts négatifs du projet particulièrement durant la phase de construction.

M^{me} Vallières-Roland rappelle brièvement les raisons qui motivent le projet. Les projections montrent qu'il y aura une augmentation importante de la population d'ici 15 ans, ce qui engendrera plus de 100 000 déplacements additionnels par jour. Le projet entraînera des répercussions environnementales bénéfiques puisqu'il sera électrique et il contribuera à la relance économique et à la création d'emplois directs ou indirects.

Mobilité	Économie	Environnement
Plus de 100 000 déplacements d'ici 2041	27 500 nouveaux ménages d'ici 2036	Réduction de 60 000 tonnes de GES
Captera 53 % de l'augmentation de la congestion routière supplémentaire	2,6 milliards de retombées économiques	Amélioration de la qualité de l'air et création d'îlots de fraîcheur
Plus de choix de mobilité pour les citoyens	Seule ville de 500 000 habitants au Canada sans réseau de transport en commun structurant	Projet durable pour les générations futures

Une élue, M^{me} Maude Mercier-Larouche a été désignée comme responsable de la relation avec la population pour toutes les questions se rapportant au tramway.

Le calendrier des consultations publiques sera diffusé prochainement. Plusieurs types de consultation auront lieu : des rencontres individuelles ou de groupes pour les personnes ou associations riveraines affectées par le tramway, rencontres sur des aménagements dans certains secteurs, rencontres régulières avec les conseils de quartier et rencontres *ad hoc* sur des sujets d'intérêt citoyen.

Il y aura également des personnes désignées à la Ville pour répondre aux questions de la population ainsi que des bureaux sur les chantiers pour interagir avec la population. Des personnes seront formées au 311 pour répondre aux questions relatives au tramway. M^{me} Mercier-Larouche va également se déplacer d'un chantier à l'autre pour aller à la rencontre des gens et prendre le pouls de la population.

Concernant le quartier de Saint-Sacrement, une consultation plus spécifique aura lieu pour discuter de différents scénarios d'abattage d'arbres des deux côtés du boulevard René-Lévesque, à proximité du Collège Saint-Charles-Garnier. D'autres consultations seront organisées sur des sujets qui touchent la population du quartier. On pense notamment à l'ouverture de l'avenue de Vimy sur la rue Gérard-Morisset et à la localisation stratégique optimale des stations.

M. Gemme remercie M^{me} Vallières-Roland pour ces informations. Il rappelle que les [grandes lignes du calendrier des activités de bon voisinage](#) pour 2022 sont disponibles en ligne.

22-02-06 Période de questions – information sur le projet de transport structurant (Tramway)

Une citoyenne a déjà communiqué avec M^{me} Vallières-Roland. Elle fait part de ses préoccupations concernant l'avenue Belvédère qui a été ciblée comme axe Nord-Sud pour relier La Grande Allée au chemin Sainte-Foy. Le nombre de rues permettant de relier ces deux grandes artères va diminuer de sorte que le transit sera augmenté sur l'avenue Belvédère alors que c'est une rue étroite et en grande partie résidentielle. On parle de 4 000 véhicules de plus par jour et

de deux métrobuses qui circuleront sur l'avenue Belvédère. La citoyenne aimerait qu'une rencontre se tienne sur le sujet des axes Nord-Sud.

M^{me} Vallières-Roland la rassure. Les rencontres permettront de discuter de ce genre de questions. Elle suggère d'écrire ou de communiquer avec le 311 à ce sujet pour alimenter l'organisation des consultations en amont. Elle ajoute que le quartier de Montcalm sera le premier quartier consulté au printemps.



Le calendrier des rencontres va être partagé avec la population dès qu'il sera disponible. Il sera également disponible sur le site web de la Ville ainsi que sur celui du tramway. M^{me} Lagier précise que la Ville envoie généralement des avis dans les boîtes aux lettres de la population pour les informer que des consultations citoyennes vont avoir lieu dans leur secteur. Elle suggère également de la contacter par courriel à l'adresse qui figure sur sa vignette à l'écran.

La citoyenne aimerait savoir dans quelle mesure les commentaires formulés seront pris en compte. M^{me} Vallières-Roland précise que certains aspects du projet ont déjà été fixés et qu'ils ne seront donc pas soumis à la consultation, comme le trajet retenu sur le boulevard René-Lévesque. Plusieurs autres aspects pourront toutefois être abordés et éventuellement modifiés lors des consultations.

Des membres du conseil d'administration se demandent si la localisation des stations, comme celles de Gérard-Morisset ou de Holland, pourra faire l'objet de discussions et de modifications. M^{me} Vallières-Roland croit que les choix de la Ville pourront être expliqués à la population lors d'une consultation mais elle ignore pour le moment dans quelle mesure ils pourraient être modifiés.

Toutefois, face à la préoccupation bien légitime du conseil de quartier à ce sujet; elle va vérifier auprès du Bureau de projet du tramway et transmettra l'information par l'entremise de Mme. Lagier sans oublier le calendrier des consultations organisées par la Ville de Québec. Au besoin, l'information pourra être complétée à la prochaine assemblée du conseil de quartier.

22-02-07 Organisation du conseil de quartier

➤ **Table de concertation vélo**

Aucun nouveau développement.

➤ **Comité de mobilisation à la sécurité routière (projets à venir)**

Aucun nouveau développement concernant le projet de 3 000 \$ déposé à la Ville de Québec par le conseil de quartier en novembre dernier. À suivre.

➤ **Orientation des prochaines assemblées**

Aucun nouveau développement.

➤ **Information et consultation concernant les projets de réfection routière de la Ville (avenue Marguerite-Bourgeoys)**

M^{me} Lagier confirme qu'il y aura une présentation du projet de l'avenue Marguerite-Bourgeoys par la Ville à la prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier, le 1^{er} mars. Il y sera notamment question du cheminement scolaire des écoliers qui fréquentent l'école internationale Saint-Sacrement. Un avis sera distribué dans les boîtes aux lettres du quartier. La présentation devrait durer entre une heure et une heure et demie.

M^{me} Lagier va animer la partie consultation et les personnes présentes pourront faire leurs commentaires. M. Turgeon souhaiterait notamment discuter de la connectivité et de l'intégration du vélo sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys, entre autres pour rejoindre l'école Saint-Sacrement.

L'équipe du projet du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) sera là pour entendre les commentaires et répondre aux questions. Des mesures de mitigation pourront être proposées si cela est possible et s'il n'y a aucune contrainte technique. Il n'y aura pas de compte-rendu formel de la rencontre comme c'est le cas lors d'une demande d'opinion mais le procès-verbal de l'assemblée en rendra compte.

Résolution concernant les projets de réfection routière

Tel que mentionné dans le procès-verbal précédent, M. Gemme a révisé la résolution concernant le manque d'information à la population sur les projets de réfection routière de la Ville.

La nouvelle résolution est de nouveau soumise à la discussion. Son adoption est reportée après la consultation sur l'avenue Marguerite-Bourgeoys.

➤ **Sécurité à l'intersection de l'Entente/Saint-Sacrement**

Aucun nouveau développement concernant la résolution prise en [janvier](#) sur le sujet (22-01-03).

➤ **Sondage en ligne**

M^{me} Farinacci a préparé un sondage à paraître sur la page [Facebook du conseil de quartier](#), sur la [page des résidents](#) ainsi que dans le média web [MonMontcalm](#). Le sondage sera également transmis aux personnes abonnées au conseil de quartier (pour s'abonner, écrire à conseilquartier.saint-sacrement@ville.quebec.qc.ca).

Le sondage comporte 10 questions, 4 ayant trait aux enjeux et préoccupations du quartier et 6 concernant le statut et les intérêts propres aux répondants. La principale question du sondage porte sur les enjeux du quartier, leur importance relative et leur priorisation. Ces enjeux ont trait à la

sécurité routière, la vitalité commerciale, les loisirs sportifs, la mobilité active, le vivre ensemble et l'environnement naturel ou construit.

En fonction des réponses obtenues, d'autres sondages pourraient être faits sur des thématiques particulières.

Une citoyenne salue l'initiative du conseil de quartier. Elle partagera le sondage avec son réseau de connaissances.

➤ **Patinoire couverte dans le quartier de Saint-Sacrement**

Le sujet a été traité dans un point précédent.

➤ **Retour sur la station chaleureuse pour l'hiver 2022-2023**

Concernant la résolution 21-CA-54 du [7 décembre 2021](#), la réponse de la Ville est à l'effet qu'elle analysera la possibilité de déployer une nouvelle station dans le quartier en fonction des sommes allouées et des priorités déterminées par les autorités compétentes.

22-02-08 Période de questions et commentaires du public

M^{me} O'Farrell se demande ce qu'il advient de l'édifice de l'ancien Couche-Tard située en bordure, soit au 1365 du chemin Sainte-Foy ; elle déplore que la devanture soit placardée avec le rez-de-chaussée apparemment à l'abandon. Soulignant que cette situation perdure et qu'ainsi elle contrevient à l'aspect attrayant souhaitée par la Ville de Québec pour favoriser l'achalandage de ses rues marchandes dont le chemin Ste-Foy ainsi que l'agrément de la population citoyenne de Saint-Sacrement.



M^{me} Lagier suggère d'abord de contacter le 311 particulièrement si des questions de salubrité peuvent être en cause. Elle ajoute par ailleurs que la [carte interactive](#) de la Ville ainsi que le [rôle d'évaluation](#) fournissent des informations sur la propriété et son propriétaire.

22-02-09 Trésorerie

➤ **État des finances**

Le solde du compte au 31 janvier 2022 est de 4 414,52 \$; montant qui se répartit comme suit entre les différents projets du conseil :

Budget	En caisse	Dépenses autorisées	Solde
Budget de fonctionnement	-416,63		-416,63

Projet Sécurité routière	2 733,46	804,83	1 928,63
Initiative – Photographies	700,00		700,00
Initiative – Blogue	875,71		875,71
Mobilité durable	521,98		521,98
Solde du compte	4 414,52	804,83	3 609,69

Les chèques de 300 \$ et de 1 500 \$ provenant de la Ville pour respectivement le budget de fonctionnement 2021 et celui de 2022 n'ont pas encore été encaissés.

Dans le cadre du projet Photographies, une première photographie a été soumise par une résidente. La photo montre la patinoire pour enfants du parc Saint-Sacrement entourée de neige et d'épinettes sous un ciel aux nuages joliment teintés ! Avis aux intéressés, le concours est toujours en cours ..

➤ **Dépenses et paiements à autoriser**

RÉSOLUTION 22-02-06

Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 1er février 2022

SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer la somme de 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 1er février 2022.

RÉSOLUTION 22-02-07

Concernant une autorisation de dépense maximale de 100 \$ pour l'impression et la distribution d'un feuillet promotionnel

SUR UNE PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Simon Fortin, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 100 \$ pour la préparation et la distribution d'un feuillet promotionnel visant à faire connaître le conseil de quartier.

22-02-10 Information et correspondance

- 25 janvier, Ville de Québec, Séance d'information sur la Politique de viabilité hivernale le 17 février 2022.
- 26 janvier, Ville de Québec, Tramway | Activités de bon voisinage - une présence accrue dans les conseils de quartier.
- 27 janvier, Ville de Québec, Rappel : Formation Initiation à l'urbanisme le jeudi 3 février 2022.

M^{me} Lagier rappelle qu'une conférence pourrait éventuellement être mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. La date de tombée pour une publication dans le dépliant annonçant l'assemblée générale est le 14 février.

22-02-11 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 10. La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mardi 1er mars 2022.

M. Bertrand Gemme
Président

M^{me} Maureen O'Farrell
Secrétaire